

BUREAUX : RUE NAIN, 1,

ROUBAIX-TOURCOING :

Trois mois. 12 fr.
Six mois. 23
Un an. 44

L'abonnement continue sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

Le Nord de la France

Trois mois. 14 f.
Six mois. 27
Un an. 51

ANNONCES : 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait. —

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bulier et C° place de la Bourse, 8; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

BOURSE DE PARIS

DU 5 JUIN

3 0/0 53 60
4 1/2 78 50
5 0/0 86 95

(Voir à la troisième page les dépêches commerciales.)

ROUBAIX, 5 JUIN 1872

ELECTION D'UN DÉPUTÉ à l'Assemblée nationale

CANDIDAT

du comité conservateur libéral

M. BERGEROT

Membre du Conseil général

BULLETIN QUOTIDIEN

Nos dépêches de Versailles annoncent que le maréchal Vaillant est mort hier. Il était né à Dijon le 6 décembre 1790. Il avait été nommé sous-lieutenant en 1809, lieutenant-général en 1843 et maréchal de France en 1851.

L'Assemblée a commencé hier la discussion de l'article 37 fixant la durée du service actif. M. Farcy et M. Keller ont parlé; ils trouvent que la durée de trois ans est suffisante. Les bureaux ont élu la commission du budget de 1873; notre correspondance parisienne donne les noms des commissaires; les deux tiers des élus sont libre-échangistes.

Le conseil de guerre a recommencé l'affaire de Lisbonne, par suite de la cassation du premier jugement. L'interrogatoire et l'audition des témoins sont terminés. Le jugement sera rendu aujourd'hui.

La Banque d'Amsterdam a réduit son escompte de 2 1/2 0/0.

La question de l'impôt sur les matières premières vient de recevoir une première solution.

On a distribué aux députés le rapport de M. Cordier, relatif aux tarifs spécifiques sur les matières brutes, textiles et autres. Il indique que la majorité est hostile à tout impôt sur ces sortes de matières; elle compte neuf membres. La minorité, qui compte cinq membres, préfère au contraire cet impôt à tous les autres systèmes proposés.

Le quinzième membre était absent pour cause de maladie. — A. R.

Monsieur le Rédacteur, Permettez-moi, comme électeur et comme Roubaisien, d'apprécier la signification de la candidature de M. Derégnacourt et de répondre en même temps à certaines critiques faites dans les réunions électorales au sujet d'une circulaire publiée le 7 janvier dernier, par le comité conservateur-libéral.

Lorsque le comité disait aux électeurs, en parlant de M. Derégnacourt: « Qu'a-t-il fait depuis un an? Il a augmenté l'octroi sur la bière et sur la viande », il voulait tout simplement rappeler que dans ses professions de foi, le candidat radical promettait toujours la « vie à bon marché » afin de rallier les masses ouvrières, mais qu'il savait parfaitement ne pouvoir tenir ses promesses. Les finances de la ville, compromises par le malheur des temps, exigeaient des subsides qu'il était impossible de trouver ailleurs que dans l'octroi. M. Derégnacourt le savait et il ne devait pas engager sa parole et tromper ainsi ses électeurs.

Ab uno disce omnes. Que par cet exemple les électeurs jugent du reste. Si l'on en excepte le vote acquis sur les matières premières, il y a bien des points de la nouvelle profession de foi de M. Derégnacourt qu'il lui sera impossible d'observer, à moins qu'il ne rompe avec son passé, et qu'il ne fasse volte-face avec ses amis Gambetta, Testelin, Ordinaire.

Aux dernières élections, il nous avait annoncé qu'il se rallierait à M. Thiers, et pendant les quelques semaines qu'il a siégé à la Chambre, qu'a-t-il fait? Sur neuf votes importants, il a voté neuf fois contre le gouvernement.

On a une opinion, ou on n'en a pas. Si vous n'en avez pas, vous n'êtes qu'un vulgaire ambitieux et vous nous perdez.

Si vous en avez une, ayez au moins le courage de la faire connaître à vos électeurs. Dites-leur: « Je suis républicain radical, puisque je me laisse porter par les radicaux, puisque je suis soutenu par les communards, par des hommes qui appartiennent notoirement à l'Internationale. Je voterai toujours contre le gouvernement-Thiers, comme je l'ai fait jusqu'aujourd'hui. »

Si je me trompe, Monsieur le Rédacteur, si je calomnie M. le maire de Roubaix, qu'il le dise! Qu'il nous dise s'il partage la manière de voir de M. Gambetta sur l'Assemblée, s'il croit que cette assemblée, nommée à une si grande majorité, n'est pas la véritable représentation du pays; qu'il nous dise, enfin, si, entre M. Thiers et l'ex-dictateur, il ne choisira pas ce dernier.

Dans votre circulaire du 7 janvier, vous vous êtes présenté comme l'homme des honnêtes gens. Je vous le déclare nettement: Non! vous ne l'êtes pas!

Vous nous parlez de l'instruction obligatoire. Laquelle? Vous n'osez pas aller plus loin, vous n'osez pas dire loyalement que vous la voulez laïque, comme tous vos amis, comme ceux qui, en pleine séance du Conseil municipal, sont venus, tandis que vous gardiez un silence approbateur, développer cette

thèse, que « les intérêts matériels d'une ville devaient passer avant les intérêts moraux. »

Electeurs ouvriers, comprenez-bien ce que l'on veut vous imposer: on veut des écoles où on apprendra uniquement à vos enfants, à lire, à écrire, à compter, mais on ne leur dira pas un mot de leurs devoirs envers Dieu, envers la Patrie, envers leur famille. Jugez, quelles tristes générations on élèverait, si les idées de M. Derégnacourt et de ses amis étaient adoptées; jugez-en en regardant autour de vous ce que sont, ce que valent les hommes sans principes et sans croyances.

Je m'arrête, Monsieur le Rédacteur. Je crois en avoir dit assez pour montrer aux électeurs, que ce n'est pas M. Derégnacourt qui doit les représenter à l'Assemblée nationale.

Recevez, etc. HENRI WATTINNE. Roubaix, 5 juin 1872.

Monsieur le Rédacteur, Chacun le reconnaît hélas! pour régénérer notre pauvre France, il faut retremper les caractères, il faut relever les mœurs, il faut restaurer les libertés publiques. Quand un homme sollicite nos suffrages et aspire à l'honneur de mettre la main à cette grande œuvre, j'ai le droit, j'ai le devoir de rechercher quelles garanties il m'offre comme législateur, si ses actes répondent aux principes d'indépendance et de libéralisme qu'il a la prétention de représenter.

Il ne suffit pas d'écrire: « A côté de l'homme politique, de l'homme privé, de l'administrateur, il y a chez M. Derégnacourt le grand industriel et le commerçant pénétré des intérêts et des besoins économiques du pays. » (Libéral du Nord).

Il ne suffit pas que ledit Libéral et le Progrès proclament chaque jour dans leurs colonnes, comme leurs compères dans certaines réunions électorales, les mérites transcendants de leur candidat, pour que je voie en lui la personnification de la liberté et du progrès, le défenseur éclairé de nos intérêts économiques.

Non, M. Derégnacourt n'est pas cet homme.

Comme défenseur de nos intérêts commerciaux, je le vois pendant son court passage sur les bancs de l'Assemblée nationale, voter seul entre tous les députés du Nord pour le maintien du traité de commerce avec l'Angleterre.

Comme homme politique et administrateur, je me souviens par quelle porte il est entré dans la vie publique. C'est au bon plaisir d'un Préfet qu'il doit son premier titre public de membre de la Commission municipale, c'est comme délégué de cette même Commission municipale qu'il se rend un jour à Lille pour protester contre la destitution illégale de M. Descat, maire de Roubaix, destitution signée par un Préfet de passage, Paul Bert, créature de Gambetta, destitué 2 jours après par le gouvernement régulier, et c'est de ce Paul Bert qu'il accepte son titre de Maire de Roubaix, en prenant la place du maire légal dont il était allé demander le maintien.

Vous vous dites la liberté, vous aspirez à faire des lois et vous êtes né de la révolution et de l'arbitraire. Toutes les belles phrases de vos compères ne vous laveront jamais de cette tâche originelle.

Produit réusé de l'administration arbitraire de Gambetta, vous vous en êtes souvenu en arrivant à Versailles, et vous êtes allé siéger près du maître. L'on a beau aujourd'hui, pour capter les suffrages, vous habiller en petit St-Jean; si vous retourniez à l'Assemblée, votre place serait encore à la Montagne, votre origine vous y oblige.

Le Libéral recommande aussi dans son candidat l'homme prié.

L'estimable journal s'aventure là sur un terrain réservé. Du reste, j'abonde dans son sens: les actes de la vie privée seront toujours la première et la meilleure garantie de ceux qu'un homme défendra dans la vie publique. Les préceptes que Plutarque proclamait il y a 2,000 ans, dans la République d'Athènes, seront vrais en tous temps:

« Celui qui veut gouverner les affaires publiques, disait Plutarque, doit lui-même servir d'exemple: ses paroles sont aussi stériles que vaines et ridicules, si sa vie privée n'est pleine d'honneur et digne d'éloges. »

Et voilà pourquoi, M. le Rédacteur, je voterai pour M. Bergerot.

L. H.

Nous lisons dans le Phare de Dunkerque la lettre suivante adressée par M. de Staplande et M. Plichon, députés, aux électeurs:

« Le pays, et aucun effort ne doit lui coûter pour faire prévaloir son candidat. Ce candidat est Monsieur Bergerot, et il n'y en pas d'autre. Nous ne l'avons pas choisi, c'est un comité régulier qui l'a désigné, nous l'acceptons. Pour tout esprit réfléchi, il est évident que la France ne peut arriver à affranchir son territoire de la présence de l'étranger que par une politique résolument conservatrice, qui rassure les intérêts au dedans, et ne suscite aucune appréhension au dehors. Le triomphe du parti révolutionnaire serait, n'en doutez pas, le commencement de nouveaux malheurs pour nous. Comment sans confiance, trouver les ressources au paiement des trois milliards, montant de notre rançon? Comment dès lors délivrer le territoire de la présence de l'étranger? Soyez d'ailleurs convaincu que la Prusse ne consentira pas à quitter la France que si elle n'a rien à redouter de la révolution. Elle ne voudra pas laisser chez nous, derrière elle, un foyer révolutionnaire qui pourrait porter l'incendie en Allemagne; et tenez pour certain, si la révolution pouvait conquérir la majorité dans l'Assemblée, que l'armée prussienne loin de rentrer chez elle se ruerait de nouveau sur nous sans que nous soyons en mesure de nous défendre, et Dieu seul sait ce que deviendrait la France! »

Le succès du parti révolutionnaire, dans l'élection du 9 juin, accroîtrait sa confiance et son audace: il proclamerait que la France, comme le département du Nord, est devenue révolutionnaire. La poussée pourrait devenir irrésistible. Et s'il triomphait, ce serait le coup de grâce pour notre pauvre pays.

« A vous d'éloigner un semblable malheur. Vous le pouvez. Il suffit que sous

voire impulsion tout le parti conservateur agisse et vote, il est le plus nombreux de beaucoup. Faites que personne ne s'abstienne et vous aurez sauvé le pays. Nous comptons sur votre énergique concours. L. DE STAPLANDE, L. PLICHON.

On nous communique la circulaire suivante: A Messieurs les Electeurs.

Chers Concitoyens, Le grand reproche que les Républicains adressent à M. BERGEROT, c'est de dire qu'il est un clérical, un homme du moyen-âge. D'après eux, M. BERGEROT, légitimiste exalté, ne rêve que la dime et le retour aux vieux usages seigneuriaux, il déteste la liberté, les ouvriers et les cultivateurs sont ses ennemis, je passe sur les autres griefs.

J'avoue que ces accusations qui ont été répandues à profusion dans ma commune au mois de février dernier, m'ont décidé à m'abstenir. Je ne voulais à aucun prix voter pour un rétrograde, et quant à M. Derégnacourt, je le connaissais trop bien, je savais trop qu'il est l'homme, le partisan, l'ami de Gambetta, pour consentir à lui donner ma voix.

Pourtant, l'abstention en matière électorale m'a toujours paru une désertion, et j'ai résolu de sortir de mon incertitude.

J'ai cherché à connaître par moi-même le Candidat qui nous est proposé par les conservateurs libéraux, et j'ai voulu l'entendre. Pour cela, j'ai assisté aux réunions dans lesquelles il a exposé son programme. Voici quelles sont ses opinions:

Il hait les divisions de partis, et bien convaincu que l'ordre est la seule condition de prospérité dans un état, il veut qu'après l'essai de la République, un gouvernement stable sorte des délibérations de l'Assemblée ou du vote de la nation consultée par la Chambre; et il entend s'y soumettre.

Il veut que le commerce reprenne son essor pour relever les finances du pays et réparer les désastres de la France au moyen de la paix.

Il veut que l'impôt si lourd pour tous diminue par l'économie, et que nous puissions retrouver le calme et la tranquillité impossibles avec les révolutions.

Il veut la liberté qui féconde, mais il repousse la licence qui entrave le progrès. Monsieur BERGEROT n'est pas un grand seigneur comme on le représente. Il a eu des débuts modestes: il a été pendant 14 ans dans l'administration française dont il a pu faire une étude sérieuse.

M. BERGEROT n'est l'adversaire que d'un seul parti, celui qui est le synonyme de désordre, de vol, de pillage et d'assassinat.

Il s'honore de compter parmi ses partisans des républicains convaincus et des amis des gouvernements passés. Voilà ce que je lui ai entendu répéter à trois reprises différentes, tant à Valenciennes qu'à Douai et à Cambrai, et ce que j'ai pu vérifier par moi-même.

Dans ces conditions, je n'hésite plus, et en présence de 80,000 voix qu'il a obtenues au dernier scrutin, surtout en songeant à l'exclusion dont son concurrent M. Derégnacourt, a été frappé par la Chambre.

Je vote pour M. BERGEROT, et je vous engage, dans l'intérêt du pays, à faire comme moi.

UN ELECTEUR.

Les trois candidats radicaux

Le journal de M. Gambetta, la République française, annonce triomphalement que « le comité républicain de l'Yonne, composé des délégués de tous